



PROCES-VERBAL No 23

Séance du Conseil communal

Lundi 28 juin 2021 à 19 h.

Présidence : M. Reto DORTA, Président

Procès-verbal : Mme Monique ROBIN, Secrétaire

ordre du jour

Introduction : info Covid-19

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal No 22 du 7 décembre 2020
4. Communications du Bureau
5. Préavis municipal 01-2021 : Rapports sur la gestion et les comptes 2020
6. Préavis municipal 02-2021 : Réaménagement de l'arrêt de bus « La Plantaz »
Demande de crédit CHF 244'000,00
7. Préavis municipal 03-2021 : Requalification RC1 B-P et réalisation tronçon Voie Verte
Demande de crédit CHF 88'800,00
8. Préavis municipal 04-2021 : Etude de la zone « En Molliau »
Demande de crédit CHF 71'000,00
9. Postulat Mongenet
Postulat Dorta
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

Le Conseil se tient dans la salle polyvalente de Tolochenaz afin de respecter les directives sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, ce que la salle du Conseil ne permet pas. Le Bureau est installé sur la scène. La presse et le public s'installent sur la galerie.

Le Président salue l'assemblée et explique que la séance a été prévue à 19h. parce qu'il y a beaucoup de sujets. Il demande à ce que les intervenants soient brefs.

Le Président rappelle que la séance est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Mmes Claire MACCHI et Maja GUIGNARD du service comptabilité de la Commune assiste à la séance.

Le Président dit que le Conseil a été valablement convoqué en date du 16 juin 2021 et passe au point 1 de l'ordre du jour : l'appel.

1. L'appel

La Secrétaire procède à l'appel, il ressort que 35 conseillers sont présents.

Excusés: MM. Cyril DUC, Pierre-François DUC, Jörg EBERL, Francis FOLLY, Jérôme JENNY, Fulvio SALEMI, Laurent THEYS, Alain VUILLEMET.

Absent: M. Jean-Jacques ROTH .

Le Président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande si quelqu'un souhaite des modifications.

M. Christian MONGENT demande que chaque postulat ait son point à l'ordre du jour car ils ne sont pas sur le même sujet.

Le Président passe au vote pour ajouter un point à l'ordre du jour.

La modification de l'ordre du jour est acceptée Par 29 voix (1 refus et 4 abstentions)

L'ordre du jour devient après le point 8 :

9. Postulat Mongenet
10. Postulat Dorta
11. Communications de la Municipalité
12. Divers et propositions individuelles

3. Approbation du procès-verbal No 22 du 7 décembre 2020

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le Président passe au vote à carton vert levé.

Le procès-verbal No 22 du 7 décembre 2020 est accepté par 31 voix (3 abstentions).

4. Communications du Bureau

Le Président informe que :

1. Le recours Figuet qui demandait l'annulation du vote de février 2020 sur le plan de quartier Sud Village a été rejeté par arrêt du TF du 10 février 2021.
2. Suite au préavis 08-2020 accepté le 7 décembre 2020, une commission d'urbanisme a été nommée et approuvée par la Municipalité : M. Pierre FRIDERICI, M. Jean-François HUGUELET, M. Pierre-Alain MERCIER, M. Gérard ROBIN, M. Hugues SALOME, Mme Martine GEHRING, M. Steve AESCHLIMANN, M. Pierre DUCRET, M. Jean-Claude ROCHAT, M. Mathieu THIBAUT.
3. Le Président informe que le règlement communal a été approuvé par le Canton le 16 décembre 2020. La version papier A5 est disponible et à disposition. Le règlement se trouve également sur le site de la Commune et du Conseil.
4. Le Président dit que les rapports des délégués aux Conseils intercommunaux et des commissions permanentes ont été joints aux documents de ce Conseil et que les questions sont à poser à la fin du Conseil au point 12 tout comme concernant les archives du Bureau.
5. Le Président informe qu'il a reçu une lettre pour le Conseil de M. Bernard-Eric AMIGUET et qu'elle est à disposition sur le bureau de la secrétaire pour prise de connaissance de l'intégralité en fin de Conseil. Il résume la lettre disant que : 1^{er} point M. AMIGUET souligne le mauvais état du toit du pavillon Audrey Hepburn en particulier la mousse qu'il faudrait éliminer d'urgence. 2^{ème} point M. AMIGUET demande à la Municipalité pourquoi elle a fait démolir le chalet aux volets bleus et le petit hangar qui se trouvaient au bord du lac. Le Président dit que La Municipalité recevra une copie de la lettre.

5. Préavis municipal 01-2021

Le Président explique la procédure et donne la parole aux rapporteurs.

Rapport sur la gestion 2020

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion Mme Brigitte BEGUIN pour la lecture des conclusions.

Rapport sur les comptes 2020

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances M. William Wright pour la lecture des conclusions.

Le Président ouvre la discussion sur les pages non numérotées, la parole n'est pas demandée.

Cash flow 2020 – page 1

La parole n'est pas demandée.

Revenus fiscaux – page 2

La parole n'est pas demandée.

Etat des crédits votés par le Conseil – Comptes amortissables – pages 3-6

La parole n'est pas demandée.

1 – Administration générale – pages 7 à 12

M. Jean-Claude ROCHAT dit qu'il s'est intéressé de très près au chapitre 101 (page 7, ndlr) Conseil communal et constate un dépassement de 15% avec une séance en moins, évidemment un 1^{er} point d'interrogation. Le 2^{ème} point concerne les vacations. Il dit que le système des vacations est un mauvais système qui laisse la place à des interprétations personnelles, votées par le conseil à CHF 75,00 par heure, ce qui est ahurissant et représente plus de CHF 150'000,00 de salaire par année pour des tâches de miliciens. Au Conseil communal, les conseillers sont, en quelque sorte, des bénévoles, ils ont choisi d'y être pas pour gagner de l'argent mais essentiellement pour rendre service à la commune et apporter leur expérience et leur contribution. Une fois admis les vacations et leur montant, il reste leur application. M. Jean-Claude ROCHAT prend en exemple celles du président et de la secrétaire pour l'année qui va du 01.07.2019 au 30.06.2020, il se demande d'ailleurs pourquoi à cheval sur deux exercices et s'adresse au Municipal disant qu'ainsi, ça ne respecte pas l'étanchéité des exercices ni la vérité du budget, et qui se montent à CHF 29'181,99. A l'échelle du Canton, M. Jean-Claude ROCHAT juge que si tous les Conseils communaux du Canton fonctionnaient ainsi, il en coûterait CHF 12'500'000,00 par année uniquement pour la présidence et le secrétariat des Conseils communaux du Canton. Il avoue qu'il a été profondément choqué et affirme qu'il n'a jamais vu, en 48 ans de Conseil à Lausanne, un exercice de ce style-là. Il livre à l'assemblée un florilège des vacations du président extraites des documents fournis par les autorités communales. Le 29.06.2019, un samedi, résumé de la veille, préparation de réunion : 2h. Le 01.08.2019, prise en main de dossiers : 8h. M. Jean-Claude ROCHAT estime que c'est beaucoup pour la prise en main de dossiers. Le 09.08.2019, M. Jean-Claude ROCHAT dit que là, les bras lui en sont tombés : réunion avec M. Pierre-Alain MERCIER. M. Jean-Claude ROCHAT a téléphoné à M. Pierre-Alain MERCIER qui s'est rappelé qu'ils s'étaient vus pour boire une bière : 2h. 1/2. Le 29.08.2019, préparation de l'interview que le Président donne à M. Olivier JEANNERET puis interview proprement dit avec M. Olivier JEANNERET pour la Tologazette : 5h. soit CHF 400,00 pour la gazette qui est distribuée aux habitants de Tolochenaz. Il y a des résumés de séance. Le 02.10.2019, séance de Votelec de 19h30 à 21h30 soit 2h. mais 2h1/2 sont comptabilisées. Chaque rencontre avec la secrétaire fait l'objet d'honoraires. Sont ainsi facturées 105h. de Bureau, en dehors des forfaits, en dehors des séances, en dehors des divers, en dehors des scrutins, en plus en dehors des timbres vacances. Sur toutes ces heures, les vacances leur sont payées. Le 07.11.2019 à la Locanda à la Gottaz, rendez-vous avec M. E. Freymond. M. Jean-Claude ROCHAT suppose qu'il s'agit du conseiller Freymond, et s'imagine que La Locanda n'est pas une bibliothèque municipale où on prend des dossiers: 1h. il trouve que ça fait cher le café et s'inscrit pour boire des cafés. Réunion au Journal de Morges : M. Jean-Claude ROCHAT trouve normal d'être à disposition de la presse pour donner des interviews. Email à Mme Arn au sujet de la place de parc, 1h. Deux emails le 28.01.2020, 1h. Classement préparer la réponse à Brigitte (Béguin, ndlr) email 2h. Le 25.05.2020 un mail à M. Eric LINN pour l'achat d'un dictaphone ½ h. ce qui renchérit beaucoup le prix des emails. Il est profondément choqué par cette façon d'utiliser les deniers publics, l'argent public qui appartient à tous les habitants de Tolochenaz. M. Jean-Claude ROCHAT aborde le dernier point qui est le classeur rouge dont le Conseil a entendu parler et juge qu'il y a une confusion rare à ses yeux sur la façon dont sont gérées les finances publiques. Il explique qu'on ne peut pas être l'ordonnateur, le bénéficiaire et le contrôleur et affirme que le budget a été dépassé. Les frais pour le classeur rouge se montent à CHF 8'298,00. Il espère qu'y est inclus l'achat du classeur. M. Jean-Claude ROCHAT voudrait interroger le municipal des finances et le président ou le rapporteur de la commission de gestion pour savoir si un mandat a été donné, s'il figure dans les actes soit de la Municipalité, mais il ne le pense pas, soit dans les procès-verbaux du Bureau puisqu'il n'y a jamais eu de décision au Conseil formellement et si un montant a été attribué. La preuve qu'il s'agit bien d'un mandat c'est que dans les comptes, il est traité à part et subtilement réparti sur deux exercices différents mais ça n'a pas échappé à la Commission des finances qui l'a mentionné dans son rapport. Alors de deux choses, l'une. Ou il existe un mandat clair donné par le Bureau du Conseil communal ou par la Commission des finances ou par la Commission de gestion pour faire le classeur avec un descriptif du mandat et le montant. La Municipalité doit prendre des décisions pour beaucoup moins que ça. Si tel n'est pas le cas, nous nous trouvons dans une situation où les comptes contreviennent au principe de la légalité, qui veut que chaque dépense et chaque recette ait

une base légale pour être dépensé ou perçu. S'il y a un mandat, l'information doit en être donnée. S'il n'y a pas de mandat et que nous étions en France, il s'agirait d'abus de biens sociaux ce qui n'existe pas en Suisse. M. Jean-Claude ROCHAT ne sait pas quelle suite juridique pourrait avoir une telle façon de procéder mais s'il n'y a pas de mandat, il faudra informer le préfet pour savoir la suite à donner. Au-delà du fait que le principe de la légalité n'est pas respecté, il ne veut pas voter contre les comptes pour ne pas semer le trouble auprès de la Municipalité et du futur Conseil pour les agissements d'une personne seule. M. Jean-Claude ROCHAT attend une réponse de M. Reto DORTA, président, sur le mandat (du classeur rouge, ndlr).

M. Eric LINN répond que l'étanchéité des exercices sera étudiée pour faire autrement, suivre le calendrier annuel ou le calendrier de législature, mais sur les heures détaillées d'une ou deux personnes, il n'entrera pas en matière sur l'énoncé des frais et rappelle qu'il y a la séparation des pouvoirs. En tant que Municipal des finances, il contrôle le tarif horaire mais pas si les heures du président et du Bureau sont faites de façon exagérée ou pas. Il peut y avoir une interprétation libre puisqu'il n'y a pas de règle précise. M. Eric LINN dit que la Municipalité en a fait bon usage depuis 2011, date de l'augmentation des vacances acceptée par le Conseil, et aucune grande variation n'avait été remarquée sur les coûts de la Municipalité. Concernant les timbres vacances, M. Eric LINN pense qu'ils sont ambigus mais pratiqués d'une manière générale et qu'il faudrait reprendre les choses par mesure de simplification avec le futur nouveau municipal ici présent puisqu'à chaque nouvelle législature, ceci est remis à plat. Concernant le mandat du classeur, les frais y relatifs ont été extraits des frais généraux de Bureau par souci de transparence dans les comptes, mais il affirme qu'il n'y a pas de mandat en tant que tel, du moins pas à sa connaissance. Il explique que le Président organise son Bureau comme bon lui semble et qu'il aurait pu demander à prendre des cours ou passer des heures avec le prédécesseur pour un transfert de connaissances. Le but de ce classeur rouge est bien pensé puisqu'il doit permettre à chaque changement de président de ne pas recommencer tout à zéro et de laisser une trace de ce savoir. C'était notoirement connu par le Conseil que le président travaillait sur ce classeur même s'il n'y avait pas de mandat spécifiquement.

M. Salvatore GUARNA dit que les vacances n'ont jamais rencontré de problème vis-à-vis du Conseil, que M. Reto DORTA a sa façon de travailler en pleine conscience, cependant, il affirme que la Municipalité et lui personnellement n'ont jamais facturé les téléphones ni les mails, que si cela avait été le cas, il aurait eu les indemnités d'un Conseiller fédéral. La Municipalité ne marque jamais ses téléphones ni ses mails ni ses contacts informels.

Mme Catherine RODRIGUES remercie M. Jean-Claude ROCHAT d'avoir soulevé ce sujet car en 2019, ce point avait déjà été relevé mais il n'y avait eu aucun rebondissement, aucune proposition au Conseil communal. Elle ajoute que la commission de gestion a toujours beaucoup bataillé pour avoir plus de documents mais que cela était difficile avec des idées de règlement qui flottent.

Le Président souhaite répondre aux propos de M. Jean-Claude ROCHAT.

M. Jean-Claude ROCHAT dit à M. Reto DORTA que pour répondre, il doit quitter sa place de Président et venir dans l'assemblée.

M. Salvatore GUARNA ajoute que le Président ne peut pas faire débat,

Le Président répond que c'est le Président qui a été attaqué et qu'il veut répondre en tant que tel.

M. Salvatore GUARNA répète que le Président ne peut pas faire débat et qu'il doit venir devant l'assemblée.

Le Président accepte ce procédé et demande à la Vice-présidente, Mme Brigitte BEGUIN, de prendre sa place pendant sa réponse.

M. Reto DORTA dit que M. Eric LINN peut confirmer que lorsqu'il a repris la présidence, il a demandé s'il y avait un règlement des frais car il voulait de la clarté dans la fonction de Président et souhaitait ne pas cacher des choses ou s'il y avait un règlement pour la Municipalité afin de s'en inspirer. Sans règlement, M. Reto DORTA a procédé comme ses prédécesseurs. Son prédécesseur à la présidence, présent dans le Conseil, pourrait aussi répondre. Il explique qu'il a noté les mails car le président travaille depuis la maison et il n'a noté que ce qui prenait du temps, parfois moins que le temps du travail. M. Reto DORTA admet qu'il manque des cahiers des charges et des règlements de rémunération. Il avait parlé du classeur avec la Municipalité en juillet 2019, cette dernière avait été d'accord sur le principe sans fixer de limite et c'est très bien de soulever ce sujet pour ne plus continuer sans rien du tout. Il faut une base légale, rien n'existe aujourd'hui. Il invite les gens qui

prennent la relève au Conseil de tout mettre en ordre et admet que le tarif de CHF 75,00/h. est tout à fait exagéré. M. Reto DORTA a pu constater en fréquentant les Conseils intercommunaux que les autres Communes avaient des tarifs plus modestes et qu'il n'a jamais voulu devenir riche mais s'investir dans sa fonction. Sans règlement, personne ne peut dire qu'il ne faut pas faire ça et informe que le tarif de CHF 75,00/h. concerne tout le Bureau, la secrétaire et la Municipalité. M. Reto DORTA avoue avoir été mal à l'aise en voyant les montants que cela faisait. Il conclut en disant que le Conseil peut décider d'un cahier des charges, qu'il ne faut pas continuer comme ça, surtout si les finances deviennent critiques et qu'il est tout à fait d'accord avec M. Jean-Claude ROCHAT.

M. Reto DORTA remercie Mme Brigitte BEGUIN, Vice-présidente, et reprend la présidence.

M. Jean-Claude ROCHAT dit qu'il a bien écouté le président et a le sentiment douloureux qu'il se considère comme une victime du système. M. Jean-Claude ROCHAT juge que les vacations pour la Municipalité n'ont rien à voir avec les vacations du Conseil communal, même s'il n'est pas favorable aux vacations même pour la Municipalité qui s'obligent à se contrôler en interne, et dit qu'il ne connaît pas d'autre système où il y a des vacations. Les autres Conseils communaux n'ont pas de vacation pour les membres du Bureau et ce qu'il trouve inacceptable, c'est de payer le Bureau CHF 75,00/h. pour des votations alors que les scrutateurs-citoyens qui dépouillent ne touchent qu'un forfait de CHF 200,00 pour la journée. La chose la plus précieuse est l'argent pris au contribuable pour le redonner à d'autres, il ne doit pas y avoir d'interprétation sur ce sujet, les choses doivent être claires. Concernant le classeur rouge, M. Jean-Claude ROCHAT admet qu'il avait été porté à la connaissance du Conseil mais que le président s'est clairement accordé un mandat avec un nombre d'heures sans en faire part, 100h. pour faire un classeur sans mandat, alors qu'il existe des documents, le règlement du Conseil communal, la Loi sur les Communes, les cours donnés pour les élections, la loi sur les impôts communaux, la Constitution. Il dit que la tâche attendue du président, de la secrétaire et des scrutateurs est décrite dans la loi sur les communes et dans le règlement communal de Tolochenaz, il ne voit pas ce qui doit être inventé de plus, surtout, il trouve ahurissant les 100h. ce qui correspond à plus de 2 semaines à plein temps pour un classeur et boire un café avec M. FREYMOND ou une bière avec un ancien syndic n'a pas à être payé par le contribuable. A la question que M. Jean-Claude ROCHAT a posé, il apprend qu'aucun mandat ni montant n'a été attribué pour le classeur rouge par la Municipalité, ce qui est normal puisque ce n'est pas son affaire, ni par le Bureau du Conseil communal, pas de trace écrite. Il pense que le mode de rémunération des Conseillers communaux devrait changer pour correspondre à la fonction de conseiller communal, qu'ils ne sont pas des Conseillers municipaux qui ne peuvent avoir un job à plein temps à côté, et que le temps « vacances » doit être inclus dans l'heure pour du personnel à l'heure mais pas rajouté d'autant que le Conseil n'a pas de contrat de travail, ni le président. M. Jean-Claude ROCHAT relève que les 15 jours de travail pour un classeur donnent droit à 1 ½ jour pour se reposer rémunéré par la Commune. M. Jean-Claude ROCHAT se dit choqué par les jours de vacances payés et souhaite que le Conseil communal de Tolochenaz sorte de ce système. La Municipalité a fixé des directives pour l'application des CHF 75,00 qui sont inscrites avec jugeote et le temps d'un repas ne doit pas y être inclus, cependant, ce système est extrêmement dangereux car difficilement contrôlable. Il espère que le Conseil va sortir de ce système unique à Tolochenaz pour la prochaine législature et sait que la Municipalité réfléchit également à une solution plus transparente et mieux contrôlable par le contribuable.

M. Pierre DUCRET relève qu'il ne faut pas établir un règlement mais un garde-fou. Il va contre l'avis de M. Jean-Claude ROCHAT en rapport avec l'acceptation des comptes car si des suites judiciaires doivent être faites, il ne faut pas les accepter car ce serait directement opposable à la requête. Il informe qu'il n'acceptera pas les comptes à cause de ce compte-là et demande s'il est possible de mettre une réserve, porte de sortie élégante et recommande la non approbation des comptes tant que les choses sont en suspens.

M. Eric LINN répond que les comptes sont approuvés en entier ou pas et que la Municipalité les remet à la Préfecture pour le 30 juin, exceptionnellement cette année, pour le 15 juillet. Il demande à M. Jean-Claude ROCHAT s'il connaît une autre version.

M. Jean-Claude ROCHAT répond qu'il est un peu tard pour avoir une véritable procédure. Il explique que le Grand Conseil, pendant plusieurs années, mettait une réserve tant que le contrôle cantonal des finances relatif aux rentrées fiscales n'avait pas approuvé. Approuvé ou pas, il n'y a pas une grande portée juridique et stipule que les discussions qui seront reproduites dans le procès-verbal montreront qu'il y a eu une réserve et des interrogations sur certaines remarques. Les suites

juridiques qui pourraient être décidées par la Préfecture voire par l'autorité de surveillance seraient réservées. Ne pas approuver les comptes est un acte politique fort, ce qui n'est pas le cas ici mais plutôt un problème très particulier. Il ne souhaite pas que la Municipalité, et en particulier le Municipal des finances sortant qui ne sera plus là, ni le Syndic, personne influente et député du Canton, aient des comptes pas approuvés. M. Jean-Claude ROCHAT propose tout de même de les approuver et que les demandes faites ici soient consignées dans le procès-verbal.

M. Eric LINN revient sur l'exemple du Grand Conseil et admet que les revenus fiscaux pour le Canton sont très importants en proportion du budget alors que dans le cas présent, il est question de CHF 5'000,00 à CHF 15'000.00 de différence sur CHF 10'000'000,00.

M. Jean-Claude ROCHAT explique que la fiduciaire aurait pu faire cette réserve sur la légalité de cette dépense tout en admettant l'approbation des comptes.

Mme Martine GEHRING trouve très choquant tout ce qu'elle vient d'entendre et que si c'est vrai, alors c'est grave et triste. Il ne s'agit pas seulement de finances mais également de confiance.

M. Etienne FREYMOND relève que la Commission des finances a discuté longuement sur le sujet mais n'a pas obtenu les documents en possession de M. Jean-Claude ROCHAT. Il demande à ne plus s'éterniser sur le sujet d'autant plus que le président et la secrétaire ne seront plus là mais il ne trouve pas normal que les scrutateurs soient payés CHF 75,00/h. pour attendre jusqu'à minuit les résultats du scrutin parce qu'ils n'ont pas le droit de sortir. Il propose que les comptes soient approuvés et suggère que le prochain Conseil regarde pour que ça ne se reproduise pas et qu'il change les choses. Il pense qu'il n'est pas possible d'attaquer le président et la secrétaire, d'aller jusqu'au Tribunal Fédéral pour que dans deux ans, ils acceptent quand même la chose.

M. Martin ZWAHLEN dit qu'il a soulevé ce point avec ses collègues de la commission des finances et regardera la chose lorsqu'il sera Municipal des finances pour faire des propositions avec un nouveau préavis pour le prochain Conseil afin qu'il n'y ait plus ce genre de discussion.

La parole n'est plus demandée.

2 – Finances – pages 13 à 15

La parole n'est pas demandée.

3 – Domaines et bâtiments – pages 16 à 18

La parole n'est pas demandée

4 – Travaux – pages 19 à 23

La parole n'est pas demandée.

5 – Instruction publique et cultes – pages 24 à 27

M. Steve AESCHLIMANN, page 27 compte 580.3652.0, constate que la part pour les paroisses catholique et protestante a été réduite de moitié, il demande pourquoi.

M. Salvatore GUARNA explique qu'il y a le compte de fonctionnement et le compte investissements, les investissements prévus n'ont pas été faits. Le paiement se fait par rapport au nombre de catholiques et de protestants.

6 – Police/Service/Incendie/Protection civile – pages 28 à 29

La parole n'est pas demandée.

7 – Sécurité sociale – pages 30 et 31

La parole n'est pas demandée.

8 – Services industriels – page 32

La parole n'est pas demandée.

Le Président ouvre la discussion sur la globalité des comptes et sur le résumé.

Résumé des comptes et le résultat – pages 33 à 35 et jusqu'à la fin du document

M. Steve AESCHLIMANN, page 13 de l'audit de GRF société fiduciaire S.A., propose que l'analyse porte sur 5 années avec une moyenne mobile pour voir comment elle se déplace plutôt que d'expliquer les variations sur 2 ans.

M. Eric LINN répond qu'il a tenté de le faire mais les variations sont telles que les chiffres ne voulaient plus rien dire, il a donc renoncé à les soumettre au Conseil. Il pense que le successeur trouvera peut-être la bonne façon de le faire. Il admet qu'il était trop compliqué de faire une moyenne et n'a pas trouvé de façon raisonnable car les variations sont trop importantes.

M. Jean-Claude ROCHAT, en relation avec le rapport de révision, émet le souhait que les titres du patrimoine financier aient leur valeur au 31.12.

M. Eric LINN approuve cette proposition et dit que ce sera intégré pour l'année prochaine. Il relève que le patrimoine financier est effectivement faible et souhaite qu'il soit augmenté.

Le Président clôt la discussion et passe au vote à carte verte levée.

Le préavis 01-2021 – Comptes 2020

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2020 et le bilan tels qu'ils ont été présentés
est accepté par 29 voix, 1 avis contraire, 4 abstentions

Le Président remercie les Commissions de gestion et des finances pour leur travail, la Municipalité, les employés de l'administration communale pour leur collaboration.

6. Préavis municipal 02-2021 : Réaménagement de l'arrêt de Bus « La Plantaz »

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission ad hoc M. Christian MONGENET pour la lecture du rapport.

M. Christian MONGENET donne quelques explications avant de lire l'entier du rapport de la Commission. Il donne un complément d'information durant cette lecture.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances M. Etienne FREYMOND pour la lecture du rapport.

M. Etienne FREYMOND explique que la Commission ne s'est penchée que sur le côté financier et non pas sur d'autres considérations et lit l'entier du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. Gérard ROBIN dit que la ligne 701 n'est pas pour faciliter la vie des Tolochinois mais plutôt une contrainte des MBC pour desservir l'Eglantine. Il demande si c'est bien à Tolochenaz de mettre à disposition le terrain et pense que c'est peut-être pour un projet aux Emetaux. De plus, cet arrêt va augmenter l'attrait du parcage sur le parking de la salle polyvalente. Il revient sur les propos de M. Olivier JEANNERET qui a écrit que les MBC n'ont pas vocation à faire du ramassage scolaire et précise que les élèves du sud de Tolochenaz sont des clients comme les autres qui paient leurs abonnements mais regrette que ce ne soit pas suffisant pour les faire entrer dans les rangs des usagers d'un service public.

M. Etienne FREYMOND aimerait savoir ce qu'il se passerait si le Conseil refusait ce préavis.

M. Eric LINN explique que la planification des lignes s'est faite en 2018-2019 sur les grands axes et demande a été faite aux communes pour connaître leurs projets de développement. Tolochenaz était encore dans le projet Sud Village. Les ateliers prévoyaient la création d'un double axe à la gare de Morges mais au vu de l'intense circulation, il était difficile de garantir les horaires des bus qui circulent en même temps que les voitures. Les bus BHNS à l'est de Lausanne, à haute fréquentation, ont été financés par le PALM pour les bassins de population de Pully-Lutry-Le Mont-sur-Lausanne qui travaillent à Lausanne. Etant un service public, l'idée était la même pour l'Ouest de Lausanne d'où la nécessité de bus articulés pour se rendre à la gare, but de la plupart des gens de Tolochenaz. La Municipalité s'est retrouvée devant le fait accompli et choquée, a refusé d'entrer en matière avec la nouvelle ligne 701 qui s'arrêtait à la Plantaz et la nouvelle ligne 702 qui s'arrêtait aux Noyers, plus aucun bus pour desservir le village alors que Tolochenaz finance 10-11% des TPM. CHF 12'000'000,00 dont la moitié est payée par le Canton, il reste CHF 600'000,00 à charge de Tolochenaz. La Municipalité n'était pas favorable à la traversée du village par un bus articulé surtout en raison des croisements, faire le contournement pour se rendre aux Noyers n'était pas intéressant faute d'habitant et aurait coûté CHF 1'000'000,00 à Tolochenaz pour 2 km, Morges refusant de payer sa part de CHF 500'000,00. Cette solution n'étant pas financièrement supportable et difficilement acceptable par les autres communes, il a fallu négocier avec Région Morges et les MBC, d'où la ligne 703 qui traverse le village et la nouvelle ligne 706 pour réparer le préjudice du côté de Lonay et Tolochenaz. La ligne 706 relie le Sud et le Nord de Tolochenaz aux horaires scolaires et une fois par heure. M. Eric LINN répond à la question de M. Etienne FREYMOND et précise que le réseau est

décidé par l'ensemble des Communes. La nouvelle ligne 706 date d'il y a 2 mois, elle a été avalisée le 8 juin et il n'était pas possible de présenter le projet au préalable. Ce réseau 2022 est raisonnable pour Tolochenaz, surtout qu'avant, il était dit que les bus étaient vides d'où cet allègement. Si l'arrêt ne se fait pas, les lignes seront les mêmes, le bus attendra sur la route et nuira à tous les usagers. La ligne du 701 amène à toutes les grandes écoles et possiblement jusqu'à Malley en 2025.

Mme Bénédicte STEINHÄUSLIN GUTIERREZ relève qu'il s'agit d'une question morgienne alors pourquoi Morges ne participerait pas au coût de l'arrêt.

M. Eric LINN répond que les arrêts sont aux frais des communes et explique qu'il y aura une subvention de la confédération. Il y a eu des mauvaises surprises post-Covid mais des économies seront faites sur ces lignes et en 2 ans, l'arrêt sera amorti.

Mme Laurence THEYS propose que ce bus profite de la place faite sur le parking.

M. Eric LINN répond que Salvatore GUARNA et Olivier JEANNERET ont proposé cette solution mais elle n'est pas possible car un bus articulé ne peut pas passer là sans enlever 6 places de parc.

Mme Catherine RODRIGUES demande si de petits bus ne seraient pas aussi une possibilité et si tous les arrêts de bus ne pourraient pas être à bonne hauteur pour les personnes à mobilité réduite.

M. Eric LINN dit que les 150 arrêts sont en train d'être mesurés pour être conformes à la possibilité de la mobilité réduite. La Municipalité a fantasmé sur des petits bus sans chauffeur mais il faut prouver la nécessité de ce service, ce que ne révèle pas les compteurs actuellement.

Mme Martine GEHRING constate qu'il est possible d'aller à Beausobre et au gymnase, cependant, elle estime que les élèves de la Burtignière ne sont pas suffisamment grands pour aller à la gare de Morges puis retour à la Burtignière étant donné qu'il n'y aura plus de bus direct.

M. Eric LINN répond que la responsabilité de transport des élèves est au-dessus de 2,5 km, qu'il n'y a aucune obligation de transport pour la Commune mais que la Municipalité y réfléchit tout de même.

M. Frédéric GLASSEY dit que problème n'est pas seulement pour les 7-8ème mais également pour les plus petits avec des accompagnateurs, accompagnatrices, mamans avec des poussettes, mamans de jour, qui font au minimum 8 trajets. Il demande si le 706 pourra convenir.

M. Eric LINN pense qu'effectivement le bus scolaire est à réfléchir, il reste à convaincre les autres communes.

M. Antoine DOMAHIDY demande comment sont calculés les CHF 150'000,00 d'économie.

M. Eric LINN explique que la diminution est $\frac{1}{2}$ pour le nombre de km et $\frac{1}{2}$ pour le nombre de dessertes. En optimisant, on peut diminuer les frais de dessertes ainsi que moins de km. C'est une équation à 3 facteurs : 50% habitants, 25% dessertes, 25% nombre de km. La population n'a pas baissé, cependant le nombre de dessertes et de km.

Mme Catherine RODRIGUES fait remarquer que Morges développe outrancièrement et prendra une plus grande part du financement en proportion des habitants ce qui réduira la part de Tolochenaz.

M. Mathieu THIBAUT est perplexe en regardant la carte et constate que 4 bus traversent le Nord alors qu'on ne peut pas aller au Sud. En faisant une boucle autour de Tolochenaz, finalement on réglerait le problème. Il admet que la planification nous échappe et avoue qu'il a du mal à adhérer à la cause. Les bus sont conséquents, 20-25 m et demande dans quelle mesure Tolochenaz est contraint à construire cet arrêt.

M. Eric LINN explique que le représentant au COMEX peut faire valoir ses droits et qu'il y a 2 ans, au moment d'une nouvelle répartition des coûts, il a joué un coup de maître en faisant valoir plus de nuisances dues au dépôt à Tolochenaz. Des spécialistes au niveau du Canton regardent et prennent en compte des inputs qui leur sont donnés. Politiquement, CHF 1'000'000,00 n'ont pas été demandés pour maintenir la liaison Nord-Sud. Toute nouvelle ligne est toujours testée 3 ans et si le besoin est là, la fréquence sera augmentée. Quant à la boucle, elle a aussi été étudiée, mais elle ne va pas non plus.

M. Sacha VARONE dit que soit on utilise un bus plus grand (articulé) soit on augmente la fréquence avec des bus plus petits, éventuellement électriques.

M. Eric LINN répond que le choix du bus articulé est stratégique, il ne pollue pas plus qu'un bus normal cependant, il remplace deux bus pour le confort des utilisateurs et des usagers de la route. Il fait 1/3 de plus qu'un bus normal.

Le Président constate que le vote porte sur la construction d'un arrêt de bus alors qu'on parle surtout d'un problème de lignes. Il dit qu'en refusant ce préavis, les MBC recevraient un signal qu'ils doivent se remettre autour de la table.

M. Eric LINN répond que malheureusement, le réseau a déjà été validé en tant que tel et qu'il ne peut y avoir de renégociation avant 2025, qu'il y a 3 ans de test avec les réajustements nécessaires et renégociation pour 2025. La Confédération a accepté de subventionner mais si le projet se fait ultérieurement, alors il faudra le payer en entier. L'arrêt est pour le confort des Tolochinois.

M. Robert CHEVALIER relève que la ligne 706 amène directement à Echichens donc à l'hôpital.

M. Hugues SALOME demande si la question a été posée de créer notre propre transport.

M. Eric LINN répond que 75% est déjà pris en charge. Il y a des concessions sur les routes et qu'une société autre n'aurait pas de concession pour du transport public à Tolochenaz.

M. Christian MONGENET relève que la Commission a bien conscience que tout a été déjà discuté et imposé avant mais elle aurait aimé que le Conseil en soit informé avant. Il revient au rapport et explique que l'arrêt se faisant côté Jura, le bus pourrait être en retard à cause d'un problème dans le giratoire. De ce fait, la Commission pense qu'il serait mieux de mettre l'arrêt côté lac surtout si un jour, il y a des constructions aux Emetaux.

M. Eric LINN répond qu'il n'y a pas de projet secret aux Emetaux, que si tel avait été le cas, la Municipalité aurait négocié pour l'arrêt de bus. Le côté Nord appartient à la Commune et permet une rapide mise en oeuvre, en face, il faudrait d'abord exproprier.

Le parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote à carton vert levé.

Le préavis 02-2021 – Réaménagement de l'arrêt de bus « La Plantaz »

1. D'accepter le préavis tel que présenté pour le réaménagement de l'arrêt de bus « La Plantaz », au chemin des Plantées.
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis.
3. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 244'000,00 pour ces divers aménagements à charge de la Commune.
4. De financer la somme de CHF 244'000,00 par un emprunt aux meilleures conditions du marché.
5. D'amortir cette somme de CHF 244'000,00 sur 20 ans.
6. L'entretien se fera par le compte « Entretien du réseau routier & de la signalisation » 430.3142.0

est accepté par 18 voix, 13 avis contraires, 3 abstentions.

M. Christian MONGENET dit qu'il est un défenseur des transports publics et il se désolé de voir qu'il s'agit surtout de finances. Faire passer des bus à Morges dans des zones à 20 km/h. il se demande ce qu'ils ont dans la tête. Concernant l'arrêt de bus, il ajoute qu'il serait bien de penser aux WC pour les chauffeurs selon les syndicats.

A 20 h.59, le Président intercale une brève pause.

Reprise à 21h. 03.

7. Préavis municipal 03-2021 : Requalification RC1 B-P et réalisation tronçon Voie Verte – Demande de crédit CHF 88'800,00

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission ad hoc M. Steve AESCHLIMANN pour la lecture des conclusions.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances M. Daniel BESSARD pour la lecture des conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. Robert CHEVALIER, en complément d'information, explique que le terme RC1 B-P est une hiérarchisation dans les classifications des routes, de A, B... jusqu'à S pour secondaire, P pour principale. Il informe que pour sa part, dans cette législature de 2016 à 2021, il a eu régulièrement des séances, depuis 2 ans presque tous les mois, sous le pilotage de Région Morges et du Canton. La question a été posée à M. Jean-Christophe BIRCHLER qui s'occupe de ces objets-là et à une personne du Canton qui ont expliqué qu'il y avait la phase des études préliminaires puis des études

de variantes. Aujourd'hui, la réflexion est au-delà de ça, dans une phase d'avant-projet pour arriver à un projet de réalisation. M. Robert CHEVALIER pense qu'il est important de clarifier ou de dire qu'autant d'années d'étude pour avoir encore un crédit d'étude c'est tout simplement parce qu'on est maintenant en phase de réalisation. Il souhaitait donner cette information même si personne ne l'avait demandé.

Le Président dit qu'il avait renoncé à transmettre des informations sous « communications du Bureau » mais puisqu'il y a un cas concret, il indique que les informations complémentaires sans que ce soit demandé ou la distribution de tract pendant une séance de Conseil n'est pas un droit de la Municipalité qui n'est là que pour répondre aux questions. Etant donné que c'est sa dernière séance de Conseil, il transmettra toute l'information utile à son successeur M. Steve AESCHLIMANN.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote à carte verte levée.

Le préavis 03-2021 – Requalification RC1 B-P et réalisation tronçon Voie Verte

1. D'autoriser la Municipalité à poursuivre les études de requalification de la route cantonale 1 B-P et d'intégration de la voie verte d'agglomération sur le territoire communal de Tolochenaz.
2. D'accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 88'800,00 pour entreprendre ces études, ceci sous forme d'emprunt aux meilleures conditions du marché.
3. D'autoriser l'amortissement de cette dépense sur 5 ans.

est accepté par 28 voix, 1 voix contraire, 5 abstentions.

8. Préavis municipal 04-2021 : Etude de la zone « En Molliau » - Demande de crédit CHF 71'000,00

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission ad hoc M. Mathieu THIBAUT qui lit l'entier du rapport parce qu'en relation avec une mise à l'enquête.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances M. Martin ZWAHLEN qui informe que la Suisse mène 1 : 0 (football, ndlr) contre la France puis lit le rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Brigitte BEGUIN demande ce qu'il en est du giratoire, est-ce encore en discussion avec ce préavis ou il ne se fera pas comme stipulé dans le précédent préavis.

M. Salvatore GUARNA dit qu'il n'y a plus de changement d'affectation, les propriétaires n'ont plus à payer le giratoire qui n'est plus nécessaire puisqu'il n'y aura plus d'habitant. Si la Commune souhaite un giratoire, elle devra le payer.

Mme Martine GEHRING qui fait partie de la commission d'urbanisme se dit satisfaite d'un beau projet de qualité pour tout le monde et du bon fonctionnement tous ensemble même avec des idées différentes. Elle félicite les gens de l'urbanisme et se réjouit de continuer le travail avec eux.

Mme Catherine RODRIGUES demande à quoi servira cette demande de crédit.

M. Andreas SUTTER explique qu'Igor Andersen mène le groupe de travail surtout en terme technique. Afin de ne pas discuter en l'air et avec de vrais éléments, il fait travailler son équipe ce qui coûte une partie des CHF 71'000,00. Après la dernière discussion, il y aura un projet puis un préavis avec la nouvelle Municipalité. M. Igor Andersen a fait l'unanimité.

M. Mathieu THIBAUT rebondit sur la remarque de Mme RODRIGUES qui demande quoi faire de ce montant. Il explique qu'Igor Andersen a un devoir de diligence parce qu'il est financé.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote à carte verte levée.

Le préavis 04-2021 – Etude de la Zone Industrielle « En Molliau »

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 71'000,00 pour approfondissement de la vision de développement préalablement à l'établissement du plan d'affectation relatif au secteur « En Molliau ».
2. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt bancaire de CHF 71'000,00 aux meilleures conditions du marché.
3. D'amortir cette somme de CHF 71'000,00 sur 5 ans.

est accepté par 33 voix, aucun avis contraire, 1 abstention

9. Postulat Mongenet

Elaboration d'un plan lumière communal – Réduction de la pollution lumineuse.

Le Président donne la parole à M. Christian MONGENET qui résume.

Le Conseil doit décider si le postulat est recevable.

M. Jérôme KAELIN souhaite aller plus loin, il souhaite limiter la pollution lumineuse également avec les enseignes publicitaires comme celle des Caves de la Côte.

M. Salvatore GUARNA dit que quartier du Saux a déjà fait des réclamations, c'est éteint par moment. Il dit que si le Conseil l'accepte, la Municipalité doit faire un rapport.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote à carte verte levée.

La prise en considération du postulat Mongenet est accepté par 33 voix

(1 voix contre, pas d'abstention)

10. Postulat Dorta

Mise en place de mesures pour faire respecter l'interdiction de circuler des poids lourds sur la route de la Gare, en particulier sur les tronçons qui lui sont interdits.

Le Président se fait remplacer par la Vice-présidente Mme Brigitte BEGUIN pendant qu'il défend son postulat.

Mme Nicole HEUSCH demande si un gendarme couché ne serait pas plus efficace que des caméras.

M. Reto DORTA explique que si les gendarmes couchés pouvaient amener une solution, ils gêneraient les usagers qui en auraient le droit.

M. Gérard ROBIN dit que des dizaines de camions passent sur cette route interdite.

M. Salvatore GUARNA répond qu'il s'agit de la loi routière. S'il y a une route, il y a des camions et le quartier est réputé difficile. Il pourrait y avoir plus de contrôles mais comme ce ne sont pas toujours les mêmes qui passent, cette mesure ne serait pas efficace.

M. Reto DORTA dit que malgré des règles et des contrôles, il a constaté qu'il y a toujours des camions qui n'ont rien à y faire. Il affirme qu'une interdiction de circuler doit être respectée et qu'au Chemin du Molliou, s'il y a des voitures qui passent, la police intervient immédiatement.

M. Olivier JEANNERET répond que des contrôles sont faits sporadiquement et n'est pas persuadé que des caméras seraient dissuasives. Il promet qu'il y aura davantage de contrôles.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote à carte verte levée.

La prise en considération du postulat Dorta est accepté par 20 voix

(aucun avis contraire, 14 abstentions)

11. Communications de la Municipalité

M. Andreas SUTTER souhaite s'exprimer en premier et donne la parole à M. Olivier JEANNERET.

M. Olivier JEANNERET relate que M. Robert CHEVALIER s'est donné corps et âme pour les plans de quartiers de Cornachon et Sud Village. Au niveau de la Municipalité, il a fait progresser la voie. Après 5 années à la Municipalité, il va profiter d'une retraite bien méritée et reçoit un présent.

M. Andréas SUTTER parle de M. Eric LINN comme d'une fabrique à idées qui aime apporter des nouveautés. Il dit qu'il a passé 8 années à ses côtés mais 10 à la Municipalité, de ce fait, les comptes, il les connaît, avec une maîtrise des finances extraordinaire. Il le dépeint comme une personne calme même en Municipalité, avec une culture anglo-saxonne et des moments magiques comme une école dans les arbres au Japon. M. Andreas SUTTER lui souhaite de profiter de sa petite famille et reçoit un présent remis par M. Olivier JEANNERET.

M. Andreas SUTTER relate le parcours de M. Salvatore GUARNA, le plus Tolochinois des émigrés, qui s'est donné corps et âme pour son village, pour SA commune. En 1997, il devient Suisse, en 1998, il entre en politique, en 2006 à la Municipalité pendant 15 ans dont 10 années en tant que syndic. 10 ans en arrière, c'est M. Salvatore GUARNA qui a proposé à M. Eric LINN de se mettre sur la liste pour la Municipalité. Il connaît toutes les associations. Malgré des moments difficiles, il est toujours venu avec le sourire. Il dit toujours « balles » et pas francs, il va aux anniversaires parce qu'il aime cet acte. M. Andréas SUTTER conclut en lui disant de bien profiter de sa retraite. Il reçoit également un présent.

M. Salvatore GUARNA explique qu'il y a peu de salles aussi grandes et aussi bien dotées que celle de Tolochenaz dont la rénovation a coûté CHF 1'970'000,00 alors que le préavis était de CHF 2'000'000,00, avec CHF 125'000,00 de subventions. Il remercie ses collègues de la Municipalité, une équipe avec des sensibilités différentes. Il remercie les conseillers et souhaite une législature sereine. Un merci tout particulier à M. Hubert GELIN, symbole de Tolochenaz, et sa disponibilité, depuis 30 ans au service de la commune. Il lui souhaite bonne route avec son épouse Isabelle.

M. Eric LINN dit qu'il n'a pas cherché la gloire et est convaincu qu'en tant que conseiller communal, on peut améliorer la vie des villageois.

M. Robert CHEVALIER avoue qu'il a connu la guerre à Tolochenaz, qu'il a usé ses chaussures, qu'il a eu quelques souffrances mais énormément de plaisir. Il dépeint Hubert (GELIN, ndlr) comme un homme flamboyant et informe que M. Yann VAUTHIER a été engagé le 1^{er} juin pour former une équipe formidable au complet et performante.

M. Eric LINN tient à préciser qu'au sujet des comptes, le mérite revient également à Mme Claire MACCHI et à Mme Maya GUIGNARD et les remercie pour tout ce qu'elles ont fait pour la commune.

M. Olivier JEANNERET informe que le 1^{er} août 2021 sera selon la même formule que l'année dernière au vu de trop de contrainte, avec QR code, gestes barrières et que la nouvelle Municipalité distribuera les cuchaules de chez Zaza.

12. Divers et propositions individuelles

Le Président donne la parole à M. Martin ZWAHLEN qui lit le texte intégral ci-dessous.

Intervention de M. Zwahlen:

J'aimerais prendre 1 Minute et demie de votre temps pour vous parler d'une affaire qui m'a pris 1 an et demi :

En août 2019, pendant mes vacances, j'ai appris par la presse gratuite que la secrétaire avait déposé une plainte contre un conseiller, moi en l'occurrence. La presse locale avait déjà cité mon nom dans ce contexte. L'été dernier le Ministère public de l'arrondissement de la Côte a rendu son jugement qui est devenu définitif en fin d'année.

Cette fois la presse est restée muette. A ma demande, elle m'a répondu : « On n'est pas sûr que le moindre lecteur n'y trouve un intérêt particulier. » Comme on entrait dans la campagne électorale, je ne voulais pas soulever ce sujet à ce moment-là.

Cependant je considère important que le Conseil, qui connaît le début de l'affaire, soit également au courant de la fin de cette procédure et je vais donc simplement vous lire la conclusion rendue par le Ministère public dans son Arrêt :

« Au vu de ce qui précède, il est considéré que l'infraction de calomnie, subsidiairement celle de diffamation, n'est pas réalisée ..., les éléments constitutifs tant objectifs que subjectifs faisant défaut. Un classement sera dès lors rendu en faveur de M. Martin Zwahlen. »

Je vous remercie pour votre attention.

Le Président dit qu'il a eu beaucoup de plaisir à servir et remercie son Bureau au complet ainsi que la secrétaire. Il se dit fier de l'équipe. Il remercie la Municipalité et également ceux qui arrêtent. Il souhaite bon vent et regrette de ne pouvoir offrir le verre de l'amitié à cause du Covid-19. Il demande de l'aide pour ranger les tables.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22 h.08.

Le Président

Reto DORTA



La Secrétaire

Monique ROBIN



Courrier lettre-réponse relatif au PV du 28.06.2021

Expéditeur :

Reto DORTA Président du Conseil communal de Tolochenaz du 01-07-2019 au 30-06-2021
route de la Gare 12 – 1131 TOLOCHENAZ

Document envoyé en recommandé le 28 septembre 2021 au Conseil communal de Tolochenaz, à l'attention du Président du Conseil communal de Tolochenaz, Monsieur Steve Aeschlimann, avec la demande de lire l'intégralité du texte de cette missive, au tout début du point « Approbation du procès verbal du 28 juin 2021 » lors du Conseil communal du 11 octobre 2021.

Mise au point et droit de réponse après le conseil communal de Tolochenaz du 28-06-2021
(Voir le Procès-verbal du Conseil communal)

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Le 28 juin 2021, lors du dernier conseil de la législature, sujet « comptes 2020 », chapitre Conseil communal, un Conseiller a entre autres, mis en doute le bien-fondé d'un certain nombre d'heures de vacations que j'avais noté dans ma fonction de Président du Conseil. Surpris par la démarche, j'ai répondu au pied-levé, tout en gardant un fort sentiment d'injustice par rapport à divers propos qui se sont tenus ce soir là.

C'est la raison pour laquelle, après vérification de plusieurs points, je précise :

a) Violation du secret de fonction

Les informations, auxquelles faisaient référence ces interventions sont issues de mes décomptes d'heures fournies à la Commune et en partie aussi de mes fiches de salaire. D'après la loi, ces documents brandis devant le Conseil, n'auraient en aucun cas dû être transmis de cette façon, sans respecter la procédure prévue par la loi, ni à un Conseiller, ni à une Commission.

Ce n'est pas pour rien que par le passé, la Municipalité avait régulièrement refusé de transmettre ce genre de documents, tant à la Commission des finances qu'à celle de gestion qui pourtant en avaient régulièrement fait la demande (voir aussi PV du 28-6-2021).

Aussi, tenant en mains ces documents à contenu confidentiel, obtenus à mon sens dans l'irrespect le plus total de la loi, le Conseiller en question n'aurait pas dû s'y référer, surtout pas dans une séance publique !

Fallait-il porter plainte pour violation du secret de fonction ou pas ? – J'ai longuement hésité entre œuvrer pour apaiser le village ou établir la vérité sur des erreurs commises pour apprendre et éviter de les répéter. Une condition indispensable pour rétablir un climat de confiance entre citoyens et leur Commune.

b) Heures non-justifiées

Je me suis senti attaqué d'avoir noté des heures que je n'aurais pas dû mettre en charge de la collectivité.

Le 1^{er} jour de mon mandat, la Municipalité m'a expliqué la façon de procéder pour noter les heures de vacation en l'absence de tout règlement écrit.

Dès le début, je me suis strictement tenu à ce qui se faisait dans notre commune depuis l'introduction du tarif horaire 10 années auparavant, sans rien inventer de nouveau.

Un Président fraîchement élu a bien des sujets à clarifier lorsqu'il rencontre un Municipal, un ancien Président ou un ancien Syndic de la commune, surtout si son prédécesseur direct n'était pas disposé à lui transmettre quoi que ce soit comme information.

Le but exclusif des rencontres qu'on me reproche était à chaque fois l'apprentissage de ma nouvelle fonction, ses priorités, etc. – À chacun de juger du niveau de l'intervention qui m'accuse en public d'avoir « bu une bière ou un café » aux frais du contribuable...

Je suis d'accord qu'en remplissant mon tableau des heures, j'aurais parfois pu choisir des mots différents, je suis d'accord aussi qu'il comprend ici ou là une petite erreur d'une demi-heure – bien que les heures notées étaient pratiquement toujours inférieures, voire largement en dessous du temps réellement investi.

Là aussi, il faut que vous sachiez qu'à la fin de chaque décompte annuel, et avec l'accord du Municipal des finances, j'ai chaque fois arrondi mon total de plusieurs dizaines d'heures vers le bas, justement pour compenser d'éventuelles différences d'interprétation.

c) Volume de travail

A l'élection comme Président, je ne me suis pas imposé pour abuser des deniers du contribuable, comme reproché le 28 juin dernier. Puisque nous étions 2 jours après la journée de la femme, j'ai suggéré au Conseil d'élire une Conseillère à ma place. Faute de candidates le Conseil m'a élu tacitement et confirmé de la même manière l'année d'après.

Fort de la confiance que le Conseil m'avait accordée, il était hors de question pour moi de faire du travail à moitié. Le travail sérieux, ça prend du temps, surtout dans une période qui était tout sauf simple : votations avec recours multiples, tensions et exigences particulières des différentes parties, interventions d'observateurs, de la Préfecture, du Canton, et j'en passe...

Il est important que chacun et chacune qui s'est adressé à moi durant mes deux années de présidence le comprenne bien : toutes ces personnes ont toujours reçu une réponse, sans que cela ne soit stipulé explicitement dans un article du règlement du Conseil ou dans une loi.

Or, traiter toutes ces demandes ça prend du temps, beaucoup de temps et cela a un coût !

Contrairement aux Municipaux, le Président ne dispose pas de toute une administration pour faire ses clarifications, prendre contact à droite et à gauche, écrire ses emails, etc.

d) Budget du Conseil

En préalable il faut préciser que jusqu'à et y compris le budget 2020, les chiffres ont traditionnellement tous été préparés par la Municipalité, sans consulter le Président du Conseil. A ma demande, le budget 2021 a pour la première fois été préparé en collaboration avec le Président du Conseil.

On nous reproche un dépassement du budget 2020 de 15%.

Pour information, le 01-07-2019, premier jour de ma présidence, le budget était déjà dépassé de 15%. Il restait 2 dimanches de votations et 2 conseils à tenir. Résultat final +24%.

En 2020, nous avons tenu 5 conseils, non-pas 3 (1 de moins) comme faussement affirmé. En cette même année, le budget (Covid-19 et toutes les autres complications comprises) n'a été dépassé que des 15% critiqués. En chiffres réels, les comptes sont même CHF 5'000 inférieurs à ceux de l'année précédente ! – Qui dit mieux ?

e) Classeur rouge

A défaut d'obtenir des informations transmises de Président à Président, je me suis immédiatement renseigné en été 2019 auprès de la Municipalité et de la Préfecture pour savoir si une sorte de « guide du parfait Président » existait – ce qui n'était pas le cas.

Avec l'accord de tous j'en ai alors parlé au prochain conseil, le 28-10-2019, sous :

« 5. Communications du Bureau

Le Président informe le Conseil qu'il a décidé la mise en route d'un classeur rouge, recueil de choses importantes et essentielles, qui doit contenir toute information utile et indispensable tant pour le

Secrétaire, le Président et le Bureau, les façons de faire ou de ne pas faire, une systématisation des informations également concernant les élections afin de laisser des traces. Au profit du Bureau, il sera transmis de génération en génération. »

Personne n'a trouvé à redire avant le soir du 28 juin 2021.

Ce même soir on nous reproche un montant de CHF 8'298 pour le classeur rouge, alors que les comptes ne mentionnent rien pour 2020 et que CHF 4'149 figurent dans les charges de 2019 !

Après avoir transmis mon décompte des vacances en juin 2020 j'ai reçu l'information « qu'une partie de mes heures avait été ventilée pour des travaux "extraordinaires" de préparation du classeur rouge. »

Personnellement je n'ai ni participé à cette « subtile ventilation d'heures sur deux exercices » (voir PV du 28-6-2021), ni même été impliqué dans les discussions qui ont amené la Commission des finances à rapporter sur soi-disant 100 heures qui auraient été facturées pour ce fameux classeur (voir rapport de la Commission des finances pour le préavis 01-2021).

Les secrets de ces chiffres sont à trouver exclusivement dans les têtes des Municipaux impliqués qui eux, détiennent aussi l'information du « pourquoi » de cette tentative « d'activer des charges des heures passées pour la création de ce support d'information en une sorte d'investissement sur le long terme ».

Peut-être et vu le dépassement du budget de 15% à mon premier jour de présidence, était-ce tout simplement pour éviter à la Municipalité de devoir demander au Conseil un budget complémentaire pour finir l'année 2019... ?

A aucun moment je n'ai été invité à donner mon avis sur la comptabilisation et ou la répartition des heures du Bureau et de la Secrétaire nécessaires à la création du classeur rouge.

En ce qui me concerne, j'affirme avoir investi et facturé sur mes deux années de présidence tout au plus 8 heures de travail, et non pas les 100 heures qu'on me reproche pour la création du dit classeur.

Conclusion

Je crois pouvoir prétendre avoir servi ma Commune en tout temps dans le respect total des lois et dans les règles de l'art, au plus près de ma conscience, avec mon savoir et avec tous les moyens dont je disposais. J'ai essayé de faire mon job de manière professionnelle, en toute honnêteté, dans le respect des règles d'éthique et de morale.

Aussi et à ce jour, je n'ai engendré ni frais de justice ni provoqué des procédures coûteuses pour la commune, et encore moins jusqu'au tribunal fédéral, ce qui n'est pas le cas pour tous nos politiciens de ces dernières années...

Je pense pouvoir affirmer avoir fourni du bon travail pour notre Commune. À aucun moment je n'ai trahi la confiance des Tolochinois !

Je réfute formellement toute accusation d'avoir abusé ou profité de quoi que ce soit, ni de ma position, ni des biens publics, ni autres. – Je n'ai surtout rien inventé. Comme tous les autres, j'ai appliqué un système qui fonctionne ainsi chez nous depuis dix ans : J'ai noté mes heures en fonction des besoins nécessaires pour assumer correctement mon mandat.

Ce n'est absolument pas normal mais surtout très incorrect que plusieurs Municipaux et un bon nombre de Conseillères et Conseillers étaient au courant de l'attaque qui se préparait contre moi pour le conseil du 28 juin. Aucun n'a pris la peine de me contacter auparavant pour clarifications, me poser des questions ou simplement pour en parler.

Par une simple discussion, bien du temps et des deniers publics auraient pu être économisés... (Mais peut-être que les économies n'étaient pas le but premier, qui sait ?)

Pour éviter de faire dégénérer le niveau de nos échanges, je renonce sciemment d'entrer en matière sur un certain nombre de points qui ont fait l'objet d'attaques à mon encontre.

Exemples : « le dictaphone » ou la raison de mon déplacement fin 2019 au Journal de Morges pour une mise au point en tête-à-tête.

Un dernier mot encore concernant la suite à donner à cette affaire :

Je serais d'accord avec le Conseil, s'il décidait par exemple sous conseil de la Préfecture et pour y voir plus clair, de confier un audit à une entreprise spécialisée, toutefois à une condition. – Pour garantir un traitement juste, équitable et non-discriminatoire, cet audit devrait porter sur l'ensemble des *documents de vacations, de frais et fiches de salaire du Conseil communal et de la Municipalité, produits depuis l'introduction de ce fameux tarif horaire appliqué à tous de CHF 75.- /l'heure (tarif qui n'a jamais été accompagné d'un règlement de frais).

*Par contre, tous ces documents devront être rendus publics de la même manière.

Enfin, au sujet de la légitimité pour modifier, approuver ou désapprouver le PV du 28 juin 2021 je me remets à la décision du nouveau Président. Il devra notamment décider si seuls les 16 membres du Conseil présents le soir du 28 juin auront le droit d'intervenir et de voter et aussi, si le quorum sera ainsi atteint pour statuer.

Des erreurs ont été commises et de fausses informations divulguées en public, ce qui a créé du tort pour moi et pour mon entourage.

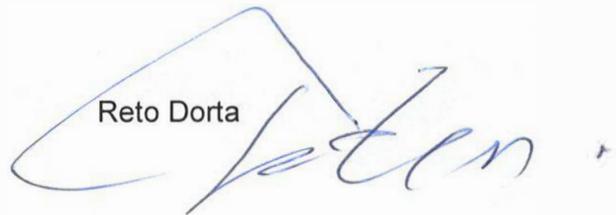
Compte-tenu du nombre important de fausses informations divulguées, il est essentiel de respecter à 100% mon droit de réponse. Il est impératif de réserver à ma réponse la même distribution et la même forme qu'aux documents officiels, à savoir les procès-verbaux et rapports de Commission. – Seuls les écrits laissent des traces !

Afin d'informer d'une façon neutre et complète, et aussi pour ne pas oublier certaines personnes concernées, le mieux serait de faire parvenir le PV du 28 juin 2021 (qui représente un son de cloche) et mon droit de réponse (l'autre son) :

- aux Conseils ancien et nouveau
- aux Municipalités ancienne et nouvelle
- à la presse présente habituellement et destinataire des documents du Conseil.
- Aussi serait-il judicieux d'intégrer ces deux écrits simultanément dans tous les classements habituels en papier et électroniques du Conseil communal.

Recevez, Monsieur le Président, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, mes plus respectueuses salutations.

Tolochenaz, le 28 septembre 2021

Reto Dorta


Copie : à Monsieur Boris Cuanoud, Préfet du district de Morges